

Hôpital de la CITADELLE  
Boulevard du XII<sup>ème</sup> de Ligne, 1  
4000 LIEGE, Belgique  
Tel +32 4 321 65 75  
Fax +32 4 32166 57  
Web <http://www.cpma-ulg.be>

## PROTCOLE DE TRANSFERT DES EMBRYONS CONGELES EN CYCLE ARTIFICIEL

Le 1<sup>er</sup> jour de votre cycle ou si possible une semaine avant le début des règles présumées, débutez la prise d'un **OESTROGENE**.

Dans votre cas, il s'agit de :

- PROGYNOVA 2mg**, 1 comprimé, 3 x par jour, matin midi et soir.
- PROVAMES 2 mg**, 1 comprimé, 3 x par jour, matin midi et soir.
- DERMESTRIL 100 mg**, 2 patchs cutanés, à changer tous les 3 jours (toutes les 72h).
- SYSTEM 50mg**, 3 patchs cutanés, à changer tous les 3 jours (toutes les 72h).

Il vaudra également poursuivre la prise des vitamines pré-conceptionnelles à base d'**acide folique**.

### **1. Le premier jour de votre cycle (premier jour des règles)**

Téléphonez à l'infirmière (+32 4 321 65 75) pour vous inscrire et obtenir un rendez-vous pour une prise de sang et une échographie qui se feront aux environs du 14<sup>ème</sup> jour de votre cycle.

Assurez-vous que votre **formulaire d'accord préalable** à la décongélation d'embryons cryopréservés nous est bien parvenu. Ce formulaire doit être cosigné par les deux auteurs du projet parental s'il y a lieu et complété à chaque nouvelle tentative de transfert d'embryons congelés.

**Aucune décongélation ne sera effectuée sans ce document !**

**Le CPMA peut limiter le transfert à seul embryon dans certaines circonstances afin de diminuer les risques de grossesse multiple.**

### **2. Le suivi du cycle**

#### **2.1. Suivi par échographie et prise de sang**

Le 1<sup>er</sup> contrôle aura lieu aux environs du 14<sup>ème</sup> jour de votre cycle, à la date indiquée par l'infirmière.

##### *2.1.1. Si le suivi est réalisé dans notre Centre*

Au jour et à l'heure qui vous ont été fixés (entre 7h30 et 8h45), présentez-vous au CPMA, route 473. Vous y bénéficierez d'une prise de sang suivie d'une échographie par voie vaginale.

N'oubliez pas de vous présenter préalablement aux guichets de Gynécologie du 4<sup>ème</sup> étage (route B459) ou à la borne pour recevoir les **étiquettes d'identification nécessaires**.

Dans l'après-midi, les infirmières vous contacteront pour vous communiquer la suite du traitement, vous pourrez également consulter votre application de prescription en ligne (PEL).

##### *2.1.2. Si le suivi est réalisé à l'extérieur*

Prenez contact avec le gynécologue qui vous suivra.

Au jour indiqué par l'infirmière coordinatrice, faxez au +32 4 321 66 57 ou envoyez par mail à l'adresse [cpma@citadelle.be](mailto:cpma@citadelle.be) vos résultats d'examen échographique et de prise de sang **avant 13h**.

La suite du traitement vous sera communiquée lorsque vous téléphonerez à l'infirmière, entre 14h30 et 16h30 (+32 4 321 65 75) ou via l'application PEL.

### **3. Décision suite à ces résultats**

Deux possibilités peuvent se présenter :

- Soit poursuivre le traitement et refaire les examens sanguin et échographique à la date qui vous sera indiquée ;
- Soit débuter la prise de **PROGESTERONE**. Celui-ci sera à poursuivre **sans interruption** jusqu'au test de grossesse.

Dans votre cas, il s'agit de :

- UTROGESTAN® vaginal 200mg** : 1 capsule 3 x par jour, matin, midi et soir, tous les jours,
- INPROSUB®** (ou Progiron® en France) : 1 injection sous-cutanée/jour, tous les jours
- AMELGEN® vaginal 400mg** : 1 capsule 2 x par jour, matin et soir, tous les jours

### **4. Le jour du transfert de l'embryon**

Présentez-vous à la date et heure convenues au CPMA (route B474). Il vous sera demandé de réaliser une **prise de sang minimum une heure avant le transfert** afin d'adapter votre traitement.

Il est important d'avoir la **vessie pleine** pour votre transfert car cela permet d'avoir une meilleure visualisation à l'échographie par voie abdominale réalisée lors du transfert.

La présence, s'il y a lieu, des deux auteurs du projet parental **munis de leur document d'identité ainsi que de la carte RI Witness**, est nécessaire lors du transfert embryonnaire. Si pour une raison de force majeure, votre conjoint ou compagne ne peut vous accompagner, il est impératif que vous soyez en possession de sa **carte d'identité**.

**Aucun transfert d'embryon(s) congelé(s) ne sera effectué sans ces documents !**

### **5. Après le transfert de l'embryon**

Poursuivez la prise de l'**œstrogène** et de la **progestérone** prescrits. En effet, **ce traitement est à poursuivre sans interruption jusqu'à la date du test de grossesse et jusqu'à 12 semaines de grossesse (d'aménorrhée) si ce test est positif (sans quoi, le risque de fausse-couche est très important)**.

**!! Si un traitement particulier vous a été prescrit suite à un bilan de réceptivité endométrial, celui-ci doit être scrupuleusement respecté !!**

### **6. Le test de grossesse**

Environ 14 jours après le transfert des embryons, un test de grossesse sera effectué dans notre centre ou dans un laboratoire d'analyses médicales agréé proche de chez vous. N'oubliez pas dans ce cas de nous communiquer le résultat par fax (+32 4 321 66 57) ou par mail ([cpma@citadelle.be](mailto:cpma@citadelle.be)) avant 13h).

**Si le test est négatif**, arrêtez le traitement par œstrogène et progestérone et attendez la survenue des règles pour éventuellement vous réinscrire pour un nouveau transfert d'embryon(s) congelé(s).

**Si le test est positif, SURTOUT NE PAS INTERROMPRE LE TRAITEMENT (sinon, le risque de fausse-couche très important)**. Poursuivez la prise des différents médicaments jusqu'à 12 semaines de grossesse (d'aménorrhée).

Deux échographies de contrôle de votre grossesse débutante seront réalisées, aux environs des 23<sup>ème</sup> et 30<sup>ème</sup> jours après le transfert des embryons. Les dates seront fixées par les infirmières au moment du test de grossesse.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercions de votre attention.